BULLETIN D'ADHÉSION FAMILIALE

1er Juillet 2023/30 Juin 2024

1, Rue du Foirail - 12310 Laissac-Sévérac l'Eglise
05.65.69.60.56 – accueil@centresocial-laissagais.fr
www.centresocial-laissagais.fr

□ Adhésion familiale au Centre Social du Laissagais ..... 16 €

Adulte	**Adulte**
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	Date de naissance : _____
Portable* : _____	Portable* : _____
E-mail* : _____	E-mail* : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Téléphone fixe : _____

*Dès lors que ces champs sont renseignés, nous les privilégions pour vous communiquer toutes modifications concernant les activités et/ou actualités du Centre Social du Laissagais

Enfants / Autres personnes au foyer

NOM	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE

Droit à l'image

☐ J'autorise .... ☐ Je n'autorise pas

Les professionnels et bénévoles à photographier ou filmer l'ensemble des membres de ma famille dans le cadre des animations liées au Centre Social du Laissagais, dans la mesure où les films et images ne seront utilisés à aucun autre usage qu'un usage éducatif, pédagogique ou inhérent à la vie de l'association (presse, publications, réseaux sociaux (Facebook…), reportages, site internet, panneaux photos, etc…).

Fait à : ..... Le : .....

Signature(s) :

Règlement par : □ Chèque N°.....Banque..... □ Espèces

□ Chèque ou virement à facturation

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé exclusivement par l'association du Centre Social du Laissagais pour le suivi des adhésions familiales. Les données sont conservées jusqu'à la fin de l'adhésion N+3. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données en contactant l'association du Centre Social du Laissagais au 05.65.69.60.56 ou par mail accueil@centresocial-laissagais.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

FAMILLE :

Prénom :

Date naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Prénom :

Date naissance :

☎Tel en cas d'urgence :

Rappel du règlement de l'accueil de loisirs :

- « Toute inscription enregistrée sera facturée, sauf en cas de maladie sur justificatif médical ».

- Pensez à vérifier les programmes d'animation et prévoyez les affaires adéquates aux activités.

<u>Nom des personnes autorisées à venir chercher votre (vos) enfant(s)et lien avec la famille:</u> *Pour toute personne non connue de l'équipe d'animation merci de prévoir une pièce d'identité*-

-

-

-

-

Attention l'équipe d'animation ne laissera pas partir les enfants si vous ne mentionnez pas par écrit une autorisation. Si vous autorisez votre enfant à quitter seul l'accueil de loisirs aux horaires de fin d'activité vous devez fournir une autorisation par écrit.

Rappel des horaires de l'ALSH : 9h00-12h00 et 14h00-17h00.

Inscription ALSH 2023- L'île aux enfants

Renseignements familiaux

NOM de(s) l'enfant(s) :_____

Prénom(s) :_____ _____ _____

Date(s) de naissance : ___/___/_____ ___/___/_____ ___/___/_____

Adresse des parents :_____

_____

Nom du responsable légal de l'enfant :_____

N° de téléphone :___/___/___/___/___

Adresse Mail :_____

Personne(s) à joindre en cas d'urgence et coordonnées : _____

☎ : ___/___/___/___/___☎___/___/___/___/___

Régime : ☐général ☐CAF ☐MSA

N° Allocataire : CAF : _____

MSA : _____

Renseignements médicaux

Nom du médecin traitant : _____ ☎ : ___/___/___/___/___

☐En cas d'urgence, j'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre pour moi toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant sur avis médicale (et si nécessaire anesthésie, transfusion, intervention chirurgicale, points de suture).

☐Je m'engage à rembourser les frais médicaux et pharmaceutiques éventuels.

Pour les enfants ayant fait l'objet d'un PAI, merci d'en fournir une photocopie jointe avec la fiche sanitaire

Les enfants présentant des allergies alimentaires doivent amener leur repas et goûter.

Avez-vous des remarques concernant votre(vos) enfant(s) (jugées utiles) à transmettre à l'équipe d'animation

_____ _____

_____

_____

_____

DEPART DES ENFANTS

Pour des raisons de sécurité vous devez impérativement mentionner le nom des personnes qui seront autorisées à venir récupérer votre(vos) enfant(s), hors document écrit le jour même (daté et signé) remis en main propre à la responsable de l'accueil de loisirs.

_____ _____ _____

_____ _____ _____

_____ _____ _____

Pour les enfants autorisés à rentrer seuls chez eux vous devez fournir une autorisation écrite datée et signée.

AUTORISATIONS PARENTALES

Votre (vos) enfant(s) est-il (sont-ils) autorisé(s) à rentrer seul(s) chez lui (eux) aux horaires de fin d'activités

☐OUI ☐NON

J'autorise mon (mes) enfant(s) à voyager en transport collectif :

☐OUI ☐NON

J'autorise mon (mes) enfant(s) à participer aux différentes sorties proposées par l'ALSH :

☐OUI ☐NON

Au cours du séjour, votre (vos) enfant(s) pourra(ont) être pris en photo ou filmé(s) par l'équipe d'animation. Ces photos ou vidéos sont destinées au rapport d'activités du Centre Social, au site internet du Centre Social ou à la presse locale.

☐ J'accepte que vous diffusiez des photos de mon(mes) enfant(s)

☐ Je refuse que mon(mes) enfant(s) soit(ent) pris en photo

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

PIECES A JOINDRE

☐ Bulletin d'adhésion Familiale Centre Social du Laissagais

☐ Fiche d'inscription dûment complétée et signée

☐ Fiche sanitaire de liaison -La photocopie du carnet de vaccinations

☐ L'attestation de la CAF « PASS ALSH » indiquant votre quotient familial et vos droits

☐ Attestation de natation (pour enfant de 7 ans et plus)

Date et Signature

MINISTERE DE LA DDCSPP- JEUNESSE ET DES SPORTS
Code de l'Action Sociale et des Familles

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT

NOM ----------
PRÉNOM :----------
DATE DE NAISSANCE :----------
☐GARÇON ☐FILLE

Poids : taille :

DATES ET LIEU DU SÉJOUR :

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).
Complétez le tableau ci-dessous ou joignez une copie des vaccinations de votre enfant
(dernières pages du carnet de santé)

Vaccins Obligatoires	**Oui**	**Non**	**Dates des derniers rappels**	**Vaccins recommandés**	**dates**
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				R O R	
Poliomyélite				Coqueluches	
OU DT POLIO				autres	
OU TETRACOQ					
BCG					

3 - **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**
L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? ☐oui ☐non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants ***(boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)***
Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.
L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

VARICELLE ☐OUI ☐NON	**RUBEOLE** ☐OUI ☐NON	**ANGINE** ☐OUI ☐NON	**RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ** ☐OUI ☐NON	**SCARLATINE** ☐OUI ☐NON
COQUELUCHE ☐OUI ☐NON	**OTITE** ☐OUI ☐NON	**ROUGEOLE** ☐OUI ☐NON	**OREILLEONS** ☐OUI ☐NON	

ALLERGIES : ASTHME ☐oui ☐non
ALIMENTAIRES ☐oui ☐ non
MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐non
AUTRES.....

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)
.....
.....
.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :
LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

---

4 - **RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**
VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC…
PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

---

5 - **RESPONSABLE DE L'ENFANT**
NOM..... PRÉNOM.....
ADRESSE (PENDANT LE SEJOUR).....
.....
TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU .....
NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT .....

Je soussigné, ...responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

REGLEMENT

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

<u>Préambule</u> : Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont des lieux d'accueil, de découvertes, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société

Fonctionnement

Le Centre Social du Laissagais est responsable du fonctionnement de l'ALSH « L'Ile aux enfants ». Les ALSH sont déclarés auprès du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Conditions générales d'accueil

L'Accueil est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires dans les locaux de l'Ecole primaire Charles de Gaulle située Route de Ségur à Laissac Séverac L'Eglise. Nous accueillons les enfants à partir de l'année de leur 4 ans et ce jusqu'à leur entrée en 6ème.

Constitution du dossier administratif d'inscription

Le dossier administratif d'inscription de l'enfant est composé des pièces suivantes :

- La fiche sanitaire
- La fiche de renseignements familiaux
- L'attestation des caisses CAF ou MSA (selon le régime de la famille et selon les conditions de ressources) pour les bénéficiaires d'aides.
- La fiche de réservation
- Le règlement intérieur signé par les parents/tuteurs
- Le document de déclaration de personne de confiance ci-dessous rempli
- Attestation d'assurance responsabilité civile et attestation d'assurance extrascolaire.

Pour les enfants déjà inscrits à l'ALSH l'année précédente, une simple vérification du dossier sera effectuée le jour de l'inscription. **Les inscriptions ne seront validées que si le dossier est complet.**

Nos services devront être informés de tout changement de situation familiale et/ou administrative et ce, même en cours d'année.

Inscriptions

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante : iae@centresocial-laissagais.fr

Pour inscrire votre enfant vous devez envoyer la fiche de réservation aux dates indiquées et la liste des documents à fournir. L'inscription sera définitive qu'après validation par le service et retour de mail.

Les enfants seront accueillis à l'ALSH dans <u>la limite des places disponibles</u>, ce nombre étant définit par un contexte législatif propre à assurer la sécurité et le bien-être des enfants.

Toute inscription est obligatoire et validée par retour de mail de la part du service.

Horaires d'ouverture

Garderie (en supplément)	ALSH	Garderie (en supplément)
7h20 – 8h30	8h30 – 12h 13h30 – 17h30	17h30 – 19h

Un service de cantine est proposé le midi, sur réservation OBLIGATOIRE (repas livrés par l'EHPAD).

Les enfants inscrits le matin non récupéré avant 12h10 basculent automatiquement sur la formule demi-journée +repas et pourront être récupérés uniquement à 13h30.

Le matin les parents ou personnes de confiance* doivent **obligatoirement confier** leur enfant à l'animateur et **le récupérer le soir auprès de ce dernier**.

Accueil spécifique (accueil enfant en situation d'handicap, PAI)

Pour les enfants relevant de mesures d'accueil spécifique, une rencontre avec les parents et la Responsable ALSH sera organisée en amont.

Cette rencontre aura pour but d'adapter l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins et de préciser le protocole d'intervention en cas d'urgence.

En aucun cas le Centre ne pourra être tenu pour responsable d'un problème de santé survenu à l'Accueil de Loisirs, si celui-ci n'est pas été renseigné sur la fiche d'inscription.

Modification et absences

Les modifications et les annulations ne seront possibles que jusqu'aux dates indiquées sur la fiche d'inscription. Passé ce délai, les inscriptions seront verrouillées (l'association embauchant le personnel au prorata du nombre d'enfants, nous vous remercions de tenir vos engagements).

En cas d'absence, vous devez fournir un certificat médical sous 8 jours sans quoi l'absence sera facturée.

Départ des enfants

Les parents doivent signaler à l'équipe le nom de la personne de confiance* qui viendra récupérer leur enfant. Si celle-ci ne figure pas sur les documents d'inscription, une autorisation écrite devra être remise avant le départ de l'enfant. Pour des questions de sécurité, une pièce d'identité sera demandée aux adultes.

Sur autorisation parentale écrite, datée et signée, les enfants de + de 8 ans sont autorisés à quitter seul le Centre aux horaires de fin d'activités.

Tarification et règles de facturation

1. Tarification
   La tarification de l'accueil de loisirs est calculée en fonction du Quotient familial. Pour les familles bénéficiaires de PASS ALSH CAF ou MSA, le justificatif doit être remis à

l'inscription et ce, avant le 1er mars. Passé ce délai **le tarif maximum** sera appliqué. Aucune rétroactivité ne sera faite.

2. Facturation
   La facturation est mensuelle (pour les mercredis) et établie à terme échu. Les factures sont ensuite envoyées par courrier postal ou par mail. Toute facturation sera faite sur la base de l'inscription enregistrée.
   Attention, toute présence supplémentaire à l'inscription sera facturée à la famille.

3. Règlement
   La date limite de règlement est précisée sur chaque facture. Elle devra se faire au Centre Social uniquement. Plus aucun règlement ne sera accepté à l'accueil de loisirs.
   Toute absence non justifiée dans un délai de 8 jours sera facturée.

   Toute réclamation portant sur la facturation devra être formulée directement auprès du service comptabilité dans un délai d'un mois.

   Pour la période estivale : le règlement de l'Accueil de Loisirs se fait à l'inscription (inscription validée à réception du paiement). Afin de faciliter vos paiements, il est possible de régler en trois mensualités, pour cela merci de vous rapprocher du service comptabilité.

4. Impayés
   En cas d'impayés, une première relance sera adressée à la famille à M+1.
   A M+2, une deuxième relance sera adressée par voie postale et l'enfant ne sera plus accueilli par nos services. La réintégration de l'enfant à l'Accueil de Loisirs sera effective une fois l'impayé régularisé auprès du service comptabilité uniquement.

Modification du programme ou des activités

L'équipe se réserve le droit de modifier les programmes d'activités en fonction de la météo ou d'un imprévu.

Au quotidien

Prévoir un sac à dos contenant : casquette, gourde d'eau et goûter. Vous devez vous rapprocher des programmes d'activités pour les affaires complémentaires (*exemple : tenue de sport, pique-nique, crème solaire, maillot…)*

Lors des sorties, les bonnets piscine et casquettes sont fournis par le Centre. Ils sont lavés quotidiennement.

L'Accueil de Loisirs est un endroit où l'enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre ; il est donc important de l'habiller de façon confortable. Evitez des tenues neuves ou de valeur. Régulièrement, des vêtements sont oubliés au centre, pour que nous puissions retrouver leur propriétaire, nous vous conseillons d'y inscrire le nom de votre enfant.

Pour ceux qui en ont besoin, une tenue de rechange peut être fournie dans le sac de l'enfant. Sinon des affaires de rechange seront prêtées au besoin.

Sorties

Des sorties sont régulièrement organisées : les affiches et les programmes contiennent les recommandations de l'équipe pour chaque sortie proposée.

Les sorties sont réservées aux enfants inscrits à l'ALSH. Dans un souci d'intégration de l'enfant, de connaissance du personnel encadrant : il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement aux sorties. Une journée minimum de fréquentation à l'Accueil de Loisirs sur la période est exigée (même contrainte pour le mini camp ; avec trois jours de fréquentation exigés).

Au retour des sorties, les enfants doivent obligatoirement rentrer dans l'enceinte de l'établissement avant le départ avec les familles.

SORTIES PISCINE : maillot et serviette de bain sont obligatoires. Le bonnet de bain sera prêté par le centre.

SEJOUR COURT (mini camp) : un mini séjour de quatre jours est organisé dans le cadre de l'accueil de loisirs**. Il est réservé aux enfants fréquentant l'ALSH sous condition de 3 journées de présence à l'ALSH**. Les enfants qui fréquentent l'ALSH de façon régulière seront prioritaires. Pour les enfants souhaitant s'inscrire au séjour court, les documents relatifs à celui-ci seront remis aux familles à l'inscription.

Sanctions – Exclusions

Les enfants accueillis devront respecter les règles de fonctionnement propres à l'Accueil de Loisirs. En cas de non-respect des règles de vie ou de comportement inadapté à la vie en collectivité, des sanctions pourront être mises en place par l'équipe en consultation avec la famille.

Hygiène / santé / sécurité

Le personnel de l'Accueil de Loisirs n'a pas l'autorisation d'administrer de médicaments.

Les enfants malades ne sont pas accueillis au Centre, vous serez contactés pour venir chercher votre enfant si celui-ci est fiévreux ou malade.

Affaires personnelles

Les objets de valeur ou dangereux sont interdits au Centre. L'équipe ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol.

Inscriptions été 2023

ALSH L'île aux enfants

Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :	Date de naissance :

Merci de marquer d'une croix les réservations souhaitées, si vous inscrivez plusieurs enfants sur des temps d'accueil différents, veuillez noter les initiales des prénoms dans les cases correspondantes.

Semaine 1	½ journée		Journée	Repas	Sortie
	Matin	Après-midi			+7€
lundi 10 juillet					
mardi 11 juillet					
mercredi 12 juillet					
jeudi 13 juillet				Pique-nique	
Total					

Semaine 2	½ journée		Journée	Repas	Sortie
	Matin	Après-midi			+7€
lundi 17 juillet					
mardi 18 juillet					
mercredi 19 juillet					
jeudi 20 juillet					
vendredi 21 juillet lilliputiens				Pique-nique	
schtroumpfs et robinsons				Pique-nique	
Total					

Semaine 3	½ journée		Journée	Repas
	Matin	Après-midi		
lundi 24 juillet				
mardi 25 juillet				
mercredi 26 juillet				
jeudi 27 juillet				
vendredi 28 juillet				Pique-nique
Total				

Semaine 3	Séjour court 119€ enfant + de 6 ans (né en 2016)
lundi 24 juillet au jeudi 27 juillet	

Semaine 4	½ journée		Journée	Repas
	Matin	Après-midi		
lundi 31 Juillet				
mardi 1er Août				
mercredi 2 Août				
jeudi 3 Août				
vendredi 4 Août				Pique-nique
Total				

Semaine 5	½ journée		Journée	Repas	Sortie +7€
	Matin	Après-midi			
lundi 7 Août					
mardi 8 Août					
mercredi 9 Août					
jeudi 10 Août					
vendredi 11 Août				Pique-nique	
Total					

Semaine 6	½ journée		Journée	Repas
	Matin	Après-midi		
lundi 14 Août				
mercredi 16 Août				
jeudi 17 Août				
vendredi 18 Août				Pique-nique
Total				

Demande d'inscription à envoyer par mail iae@centresocial-laissagais.fr à partir du 30 mai jusqu'au 6 juin 2023. Attention, l'inscription sera définitive après retour des documents et du règlement.
Toute inscription enregistrée sera facturée, les modifications sont possibles jusqu'au 16 juin passé ce délai les inscriptions seront verrouillées.

En signant ce document, je confirme avoir pris connaissance et accepté le règlement ALSH été 2023.

- ☐ j'accepte que mon/mes enfant(s) participe(nt) au projet cinéma
- ☐ j'accepte que mon/mes enfant(s) apparaisse(nt) sur les productions
- ☐ j'accepte que le nom et prénom de mon/mes enfant(s) apparaisse(nt) dans les crédits des productions.

Règlement à la réception de la facture pro format (3 mensualités possibles) .
Paiement par :

☐ Chèque ☐ Espèces ☐ Virement bancaire
IBAN : FR76 1120 6000 0500 0019 6320 088 BIC : AGRIFRPP812

Date :
Signature des représentaux légaux :